

XII<sup>ème</sup> Colloque de l'AICLF – Association internationale des  
criminologues de langue française

**12-14 mai 2010 Université de Fribourg (Suisse)**

**Candidat**

Joao Guerreiro, école de criminologie, université de Montréal ; faculté de médecine,  
université de Lisbonne. Adresse courriel : [joao.da.silva.guerreiro@umontreal.ca](mailto:joao.da.silva.guerreiro@umontreal.ca)

**Titre de la communication:**

Morale à la carte : les enjeux moraux de l'expertise psycho-légale.

**Résumé**

En théorie, il existe une certaine opposition entre le modèle d'intervention qui est proposé par les psychologues et les psychiatres et le modèle d'intervention proposé par les juristes (orientation vers le traitement vs. orientation vers la punition). Or, le rôle des psychologues et psychiatres n'est pas toujours en contradiction avec la fonction répressive du système de justice pénale. Au contraire, selon certains auteurs, l'intervention des experts en psychologie *favoriserait* ou *légitimerait* « *scientifiquement* » cette fonction. L'un des contextes processuels où ces deux modèles s'entrecroisent et où les différents discours dialoguent et/ou sont remis en question est celui de l'expertise psycho-légale ou médico-psychiatrique. Quels sont les enjeux moraux autour des individus *au centre* de ce dialogue ? Pour essayer de répondre à cette question, nous comparerons deux modèles judiciaires (le canadien et le portugais) afin de discuter des divergences et convergences entre les différentes conceptions morales dans le droit pénal et l'expertise psycho-légale d'aujourd'hui. Cet exercice pratique nous permettra de débattre de l'actualité de la question soulevée.

Mots-clés : Droit pénal ; expertise psycho-légale ; moral ; Portugal ; Canada.

Montréal, le 17 décembre 2009.